

Club des Aménageurs d'Alzette Belval – Session #2

Debrief atelier de co-développement « Mixité d'usages dans les équipements publics, quels problèmes ? quelles solutions ? »

Participants : Nadine Kuhn-Metz, Zahira Malyani, Gilles Destremont, Emmanuel Mittaut, Jean-Jacques Bourson, Yves Simionato, Coline Charbonnet, Dorothee Habay-Lê, Stéphanie Audema

La méthode de co-développement utilisée pour ce présent temps d'échanges s'organise de la manière suivante 1/ énoncé d'une problématique précise 5 min | 2/ questions des participants (sans postulats de solution) 15 min | 3/ proposition de solutions possibles. Cette méthode (utilisable dans de nombreux contextes) est également présentée dans cette [video](#)

Problématique :

La commune d'Aumetz propose au débat coopératif sa problématique autour de l'usage multiple du futur city stade et espace de détente au droit de l'école. En effet, la commune ne souhaite plus « privatiser » l'espace de sport d'extérieur jouxtant la cour d'école aux seules classes de primaire et de maternelle. Son réaménagement va avoir un coût pour la collectivité et il serait dommage voire dommageable que ce site reste inaccessible à la population, et notamment aux enfants et adolescents quand l'école est fermée. Néanmoins, se pose le problème d'éventuels mésusages ou dégradations sur les temps ouverts au grand public.

Questions et informations complémentaires :

Il n'y pas d'autres équipements de loisir et de sport à proximité.

Le problème envisagé porte sur un usage non bienveillant avec des déchets qui restent sur le site, des casses, du bruit, ... et des intrusions dans les équipements voisins.

Parallèlement les enseignants préfèrent disposer d'un espace privatisé.

Il n'y a pas eu de consultation publique en dehors du conseil d'école (enseignants + parents + représentants d'élèves) et du conseil municipal des jeunes. Aucune réticence ne s'est fait sentir mais cela risque tout de même d'arriver quand la mixité d'usage sera mise en place.

Un aménagement en jardin pédagogique avait été financé pour l'école derrière le terrain de sport mais il n'a pas été entretenu par l'école (turnover des enseignants, désintérêts, cultures qui arrivent à maturité hors temps scolaire, ...) aussi la commune ne veut plus sanctuariser les espaces publics et souhaite prôner un usage mixte.

Solutions / propositions de pistes :

- En premier lieu, il semble utile de n'ouvrir que l'espace loisir au grand public en excluant totalement un usage et un accès possible aux équipements dans les cours d'école. Cela permet d'engager la mixité d'usage petit à petit. Pour information,

- côté luxembourgeois, les cours sont ouvertes et accessibles les weekends et les jours sans classe. Il y a une signalétique spécifique qui indique les possibilités d'accès, ou non, en dehors des jours d'école. C'est assez bien respecté du moment que le marquage au sol et les explications sont très claires. La mixité d'usage se fait au profit des habitants de proximité, aux enfants du quartier souvent scolarisés ou anciennement scolarisés dans l'école.
 - Les écoles suisses sont également ouvertes sur un mode de fonctionnement identique.
- Pour bien séparer les deux espaces, il serait utile de prévoir et installer une fermeture stricte de l'accès de la cour d'école vers l'espace de loisirs ou de le supprimer totalement (ce qui induit dès lors que les enfants longent l'école pour se rendre à l'espace loisir)
 - A Metz, la cour de l'école Notre-Dame rue de la chèvre a été repensée pour offrir la possibilité d'ouvrir cette dernière aux habitants du quartier en dehors des temps scolaires (weekend, vacances...) notamment en période de canicule. Cela est rendu possible par un portail qui permet de laisser l'accès complet aux enfants quand l'école est ouverte et quand cette dernière est fermée le portail se referme à un autre endroit pour laisser un accès aux habitants du quartier.
- En parallèle, il serait bon d'encourager un accès des élèves aux lieux publics de manière simultanée afin que cela devienne naturel.
 - A Russange, les équipements près de la salle AGORA sont pour les écoles mais également ouverts librement aux habitants. Sur les temps scolaires la priorité d'usage est laissée à l'école mais il n'y a pas de mécontentements des différentes parties.
 - A Schiffflange, les enfants des crèches ou de l'école précoce vont sur les aires de jeux publiques et cohabitent avec d'autres enfants. Ils portent des chasubles distinctives et ont un encadrement en conséquence par le personnel de l'école et éventuellement des parents bénévoles. Cet usage mixte fonctionne aussi en France mais davantage pour les centres aérés ou les temps périscolaires.
 - A Schiffflange, l'association SOSFaim encourage vivement les écoles à s'intégrer et s'ouvrir aux différents lieux de la cité afin que les enfants connaissent mieux leur environnement (et en parlent à leurs parents)
- Pour conclure, une communication pédagogique devra être prévue pour que chacun accepte de revoir ses habitudes de gestion et ses habitudes d'usage. La commune pourrait prévoir un passage des services techniques chaque lundi et jeudi matin afin de vérifier la bonne tenue des équipements et lieux, et dans le même temps les enseignants pourraient intégrer davantage leurs classes dans des lieux ouverts à tous.
- Pour une première mise en place, il faut peut-être systématiquement fermer les accès au grand public de l'espace de loisirs pendant le temps scolaire pour arriver in fine à une cohabitation plus souple sans créneaux bloqués.

Debrief atelier sur l'adaptation des territoires aux changements climatiques

Participants : Frédéric Durand, Frédéric Gonnet, Fernand Heischbourg, David Hengen, Gérard Matusac, Quentin Ochem, Gilles Prassel, Isabelle Renoir, Philippe Weis, Ali Yildirim

Objectifs :

Cet atelier invite à une réflexion collective sur les impacts croissants du changement climatique en milieu urbain, en s'appuyant notamment sur les phénomènes d'îlots de chaleur et de pluies torrentielles. Ces événements extrêmes, de plus en plus fréquents, mettent à l'épreuve la capacité d'adaptation de nos villes, tant sur le plan des infrastructures que sur celui des solidarités humaines.

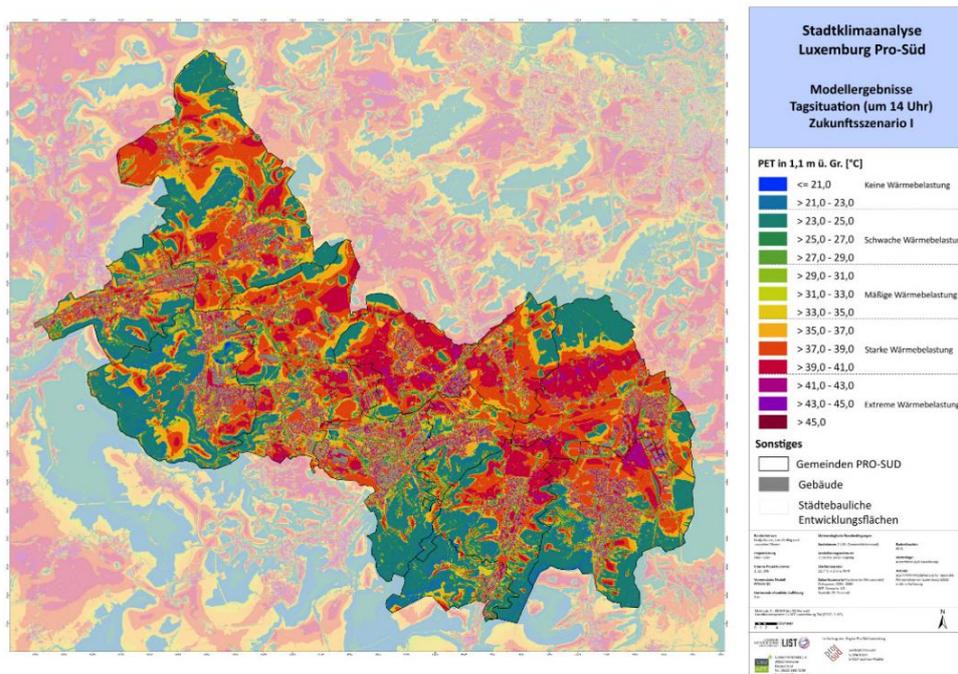
À partir de situations concrètes, nous explorerons les leviers permettant de renforcer la résilience urbaine, tant sur le plan physique que social : végétalisation, gestion des eaux pluviales, aménagement durable, mais aussi entraide entre voisins, solidarité locale et organisation citoyenne en cas de crise.

L'objectif est de favoriser l'échange d'idées et la mise en commun de solutions locales, tout en valorisant le rôle clé des habitants dans la transition écologique et la résilience collective.

Résumé des échanges au cours de l'atelier :

1. Le changement climatique : une réalité observée à l'échelle communale

La commune de Sanem a présenté deux **cartes climatiques** (une pour le jour et une autre pour la nuit) afin de mettre en lumière les **poches de chaleur** sur le territoire communal. Les données ont été calculées durant l'été 2024 à partir de la température ressentie, avec une résolution de 5 mètres du sol. Les zones rouges sur la carte sont les zones les plus chaudes, inversement les zones vertes sont les plus fraîches. Sur la carte climatique, Belval et Esch sont les zones les plus chaudes car les sols sont imperméables et les constructions sont assez densifiées. Inversement, les zones pavillonnaires à Sanem tendent plutôt vers le jaune/vert.



À Sanem, la **problématique des îlots de chaleur** se rencontre principalement au niveau du nouveau quartier en cours d'aménagement jouxtant la route d'Esch, la route communale principale. Pour s'attaquer à ce problème, la commune dispose d'un budget global et d'un plan pluriannuel financier. Ce budget global comporte une enveloppe financière destinée à la réalisation d'études en matière d'aménagement urbanistique. C'est dans cette perspective qu'ont été réalisés les cartes climatiques. Elles constituent un outil de mesure décisif pour les ingénieurs et les techniciens dans leurs travaux de définition et de mise en œuvre de solutions les mieux adaptées aux situations rencontrées sur le terrain, en leur permettant de visualiser les zones urbaines les plus confrontées au phénomène d'îlots de chaleur.

La commune de Sanem a également commandité une étude à un bureau spécialisé sur les risques liés aux fortes pluies, réalisée en collaboration avec le ministère de l'Environnement et l'Administration de la gestion de l'eau, afin d'identifier les zones à risque¹. L'objectif est de voir quels sont les mesures de protection qui peuvent être adoptées pour réduire les risques d'inondations en cas de **pluies torrentielles** aux conséquences extrêmes et d'informer la population sur les moyens qui sont à disposition pour agir. Cette démarche a été engagée à la suite de l'épisode des fortes pluies qui ont frappé le Grand-Duché l'année dernière.

La commune de Sanem est active sur le réseau social WhatsApp. Un groupe de discussion permet aux services de la commune d'intervenir rapidement en cas de problème.

2. Les solutions / propositions de pistes

- La commune de Sanem a développé un projet de carport avec des **toitures végétalisées** comme première réponse à la problématique des îlots de chaleur.

¹ Pour plus d'information, voir : <https://www.suessemjetaime.lu/fr/heichwaasser/>

Plus largement, la commune cherche à créer des corridors d'air frais dans les zones urbaines les plus denses.

- Plus largement, la commune a mis en avant les concepts de « **résilience urbaine** » et de « **résilience sociale** » (voir document en annexe distribué au cours de l'atelier). Ces concepts s'appliquent à tous les projets d'aménagement initiés et mis en œuvre par les services de la commune. Autrement dit, chaque projet d'aménagement est passé au crible par les services techniques, afin de déterminer si le projet respecte un ou plusieurs critères de la résilience urbaine et de la résilience sociale.
- Parmi les autres solutions élaborées à l'échelle de la commune de Sanem, il y a les **plans de crise locaux** en cas d'impact supplémentaires du changement climatique, mais également la **plantation d'arbres** de grande taille pour fournir de l'ombre, le **dépavage et la végétalisation des surfaces**, ou encore la **création d'oasis verts** dans les quartiers pour préserver la biodiversité.
 - Remarque : La plantation d'arbres est une des solutions jugées les plus efficaces contre les îlots de chaleur, mais qui prend un certain temps pour commencer à produire des effets, car il faut entre 10 et 20 ans et suffisamment d'espace pour que les arbres puissent pousser et se développer dans de bonnes conditions.
- Pour créer des îlots de fraîcheur, il est également possible de privilégier des matériaux qui n'absorbent pas et qui ne retiennent pas la chaleur. Exit le béton, le bitume ou l'asphalte. A contrario, l'utilisation de **matériaux clairs** se révèle très efficace pour diminuer les îlots de chaleur.
- Il y a un travail de **sensibilisation** et d'**information** qui doit être fait auprès des citoyens sur ces sujets (à cet égard, le **site internet** de la commune de Schengen est citée en exemple)
- Par ailleurs, la question des risques climatiques et de la manière d'en informer les citoyens lorsque ces derniers sont impactés par des aléas climatiques ou des dégâts associés :
 - La commune de Sanem est active sur le **réseau social** WhatsApp. Un groupe de discussion permet aux services de la commune d'intervenir rapidement en cas de problème.
 - En France, il y a **FR-ALERT**, un **système d'alerte des populations** qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans une zone confrontée à un danger. Au Luxembourg, il existe le **Plan d'intervention d'urgence en cas d'attaque par des substances chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires « PIU CBRN »**
 - Les communes françaises disposent également du **plan communal de sauvegarde (PCS)**, un outil de planification de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. En France, le PCS est obligatoire pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels approuvé (PPRN), et pour toutes les communes comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (PPI).